



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Notions de fiscalité d'entreprise	Niveau d'études : B
Intitulé du cours : Fiscalité de l'entreprise	Nombre de crédits ECTS : 4
Nombre de périodes : 40	Code : N°UE 850

DESCRIPTION
<p>Prérequis :</p> <p>En Impôt des Personnes Physiques (I.P.P.), <i>face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none">◆ établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie ;◆ procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final ;◆ réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions <p>En comptabilité générale, <i>face à des situations - problèmes relatives aux procédures et aux règles d'une gestion comptable conforme, ayant à sa disposition le plan comptable :</i></p> <ul style="list-style-type: none">◆ imputer les différentes opérations dans les facturiers ;◆ assurer la tenue des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels ;◆ mener les opérations de fin d'exercice ;◆ élaborer les comptes annuels, en justifiant :<ul style="list-style-type: none">◆ les méthodes appliquées ;◆ les procédures de contrôle mises en oeuvre.

Titres pouvant en tenir lieu**Attestations de réussite des unités de formation :**

« **IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.)** » code N° 71 22 01 U 32 D2 et

« **COMPTABILITE GENERALE : PRINCIPES ET FONDEMENTS** »

code N° 71 12 06 U 32 D1 de l'enseignement supérieur économique de type court.

Documents de référence pour une préparation préalable au cours :**Objectifs :**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser le mécanisme général de la fiscalité des entreprises ;
- ◆ d'acquérir les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'impôt en entreprise, conformément aux dispositions du Code des Impôts sur le Revenu (C.I.R.) ;
- ◆ de calculer les versements anticipés.

Contenu du cours :

face aux différentes situations fiscales usuelles des entreprises,

- ◆ d'appliquer les dispositions du C.I.R. pour :
 - ◆ dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité et la fiscalité des entreprises ;
 - ◆ établir la déclaration à l'impôt à partir des documents adéquats, en identifiant clairement ses éléments ;
- ◆ de procéder au calcul de la base taxable et au calcul de l'impôt ;
- ◆ de calculer les versements anticipés.

Bibliographie :

- C.I.R 92
- Memento fiscal (publication annuelle) – SPF Finances
- Syllabus des conférences UHPC
- Sites économiques du gouvernement
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées
- Maîtrisez l'ISOC (publication annuelle) - guide pratique éd. edipro, D. Dartre et Y. Noël
- Déclaration ISOC et explications

PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme Dominique Holbrechts

METHODOLOGIE

Syllabus et C.I.R. 92.

Nombreux exercices de mise en situation, de calcul de la base taxable et de calcul de l'impôt, avec comme outil la déclaration ISOC.
--

MODES D'EVALUATION

Evaluations formatives lors d'exercices faits en classe ou sous forme de préparations.
--

Evaluation finale (certificative), écrite, lors du dernier cours
--